

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DU 29/05/09

L'an deux mil neuf, le 29 mai, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sur la convocation et sous la présidence de Monsieur FOURNIOL Olivier, Maire.

Date de la convocation : le 18 mai 2009

Présents : FOURNIOL Olivier – THEOULE Jacques – GIRAUD Jean Marc — HILAIRE Laurent – VEAU Eric – MARSAL Odile — VERON Stéphanie - NURY Denise - COURTIAL Claude.

Excusé : PHILIBERT Monique.

M. le Maire rappelle l'essentiel du procès verbal concernant la réunion du conseil municipal en date du 24 avril 2009, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations

Objet : Poste d'employé communal.

La première délibération concerne la création d'un poste d'agent communal, les candidatures transitent par le pôle emploi pour vérifier l'éligibilité des candidats aux contrats aidés.

Objet : Création de poste

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'emploi du temps des employés intercommunaux est très chargé.

De nombreux travaux ne peuvent se réaliser faute de disponibilité.

Afin de palier à cette carence est améliorer l'entretien des biens communaux tout en augmentant le service rendu à la population, il est possible de créer un poste d'agent communal en contrat à durée déterminée sur les bases d'un contrat aidé, pour 26 heures hebdomadaires.

Il devra effectuer les tâches d'entretien des espaces publics, chemins, surveillance du réseau d'eau, relevé des compteurs, petite maintenance dans les bâtiments communaux et transport d'encombrant à la déchèterie, entre autre.

Après discussion le Conseil Municipal décide de créer un poste pour 26 H hebdomadaires, contrat de 6 mois renouvelable et charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires.

Le type de contrat sera un contrat d'accompagnement à l'emploi ou contrat d'avenir.

Objet : Augmentation des loyers.

Les loyers sont désormais indexés sur le coût de la vie, l'indice de référence des loyers correspond à la moyenne sur les douze derniers mois de l'indice de la consommation hors tabac et loyers.

L'augmentation maximale cette année est de 2.24%, après discussion le conseil ne souhaite pas appliquer le taux maximum et décide une augmentation à hauteur de 1.5%.

Augmentation des loyers

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Considérant que l'indice du coût de la construction permet une augmentation de 3.32 % sur les loyers, décide d'appliquer

une hausse de 1.5 % sur les logements communaux à compter du 1 juillet 2009.

Les loyers mensuels seront les suivants :

- Logement au dessus de l'école du village :
le loyer passe de 338.55 à 343.63
- Logements au dessus de la salle polyvalente :
les loyers passent de 247.32 à 251.03
Local atelier reste à 125 €
- Logement La pervenche (ancienne école), au rez de chaussée :
le loyer passe de 348.23 à 353.45
- Logement La pervenche (ancienne école), au premier étage :
le loyer passe de 154.75 à 157.07

- Logement La Cure :
le loyer passe de 451.20 € à 457.97
- Maison place de l'église : le loyer passe de 385.17€ à 390.95€

Objet : Plan école numérique.

M. le maire expose le plan mis en place par le gouvernement en faveur des écoles en milieu rural, notre commune étant éligible il propose de poser candidature.

Objet : Plan « École numérique rurale »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les principales données du plan « École numérique rurale ». Notre commune est éligible à ce plan (- de 2000 habitants) dont l'objectif est de réduire la fracture numérique en milieu rural, le financement accordé est à hauteur de 80% plafonné à 9 000 € HT, 1000 € supplémentaire sont destinés directement à l'école pour des achats de publications numériques.

Après discussion le Conseil Municipal :

- charge Monsieur le Maire d'établir un dossier de candidature auprès de l'académie ;
- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'inspection d'académie ;
- autorise M. le Maire à commander auprès des inforoutes de l'Ardèche le matériel nécessaire à

l'installation.

Objet : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration.

Le SATESE, service du Conseil Général nous propose de passer convention afin de pouvoir continuer à nous assister dans l'exploitation de nos stations d'épuration, ce service jusqu'alors gratuit ne peut par la loi le rester.

Objet : Assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que actuellement le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration est financée entièrement par le Département et l'agence de l'eau. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 prévoit que cette prestation doit donner lieu désormais à tarification. Notre collectivité est éligible à l'assistance technique conventionnée en conséquence une convention sera jointe à la présente délibération pour une durée de trois ans et reconductible une fois.

Pour l'année 2009 la somme est fixée à 120 €.

Le Conseil Municipal note la participation financière de la Commune suivant la tarification revue chaque année par le Conseil général et après avoir délibéré charge M. le Maire de signer la convention avec le Département.

Divers

Garde corps du village :

Le vieux garde corps de la place de la mairie va être changé en septembre.

Rétroprojecteur :

Un rétroprojecteur va être acheté, il sera mis à disposition de l'école et pourra également servir pour des projections à la salle des fêtes.

Comité de pilotage pour les Technologies de l'Information et de Communication :

Un comité de pilotage des TIC est mis en place par l'intermédiaire de la Communauté de communes, il est nécessaire de présenter deux personnes par communes.

La séance est levée à 23h30